MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON Place Maréchal Foch T 02 40 83 87 00 mairie@ancenis-saint-gereon.fr

CS 30217 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°23-083

Diagnostics avant-vente ancienne maison 126 place Foch - BC2E

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation des diagnostics immobiliers avant-vente du bâtiment propriété communale, situé 126 place Foch à Ancenis-Saint-Géréon.

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de 3 entreprises par mail, en date du 22 juin 2023 et l'analyse des offres réalisées à sa suite,

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise BC2E pour la réalisation des diagnostics avant-vente Termites, Amiante, Plomb, Gaz, Electricité et DPE (Performance énergétique),

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: De confier la réalisation des diagnostics avant-vente de l'ancienne maison située 126 place Foch à la société BC2E Diagnostics immobiliers 26 rue de la cédraie - 44240 La Chapelle-sur-Erdre, n° de Siret : 50755896300025

Article 2:

La mission sera réalisée sous 10 jours à compter de la réception de la confirmation de la commande.

Article 3: Le coût de la prestation est fixé à 395,00 € Hors Taxe (HT).

Dans le cadre de la mission de diagnostic amiante, les analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante qui s'avéreraient nécessaires seront facturées, après accord de la commune, 45 euros HT soit 54 euros TTC.

Le renouvellement du diagnostic Termite à 6 mois est gratuit.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

<u>Article 5</u>: La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, Le 29/06/2023 Le Maire, **Rémy ORHON**







Date du devis : Modafité de paiement : Émis par : 15 jours M BERNARD Sébastien Contact client : 02 40 83 87 04 Téléphone client : JM.GAGNET@ANCENIS-SAINT-GEREON.FR 30 Jours Mail client :

Validité du devis : Adresse de la mission : 126 PLACE FOCH 44150 ANCENIS Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme

SERVICE URBANISME - FONCIER MAIRIF D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

11 RUE DE LA CHEVASNERIE 44150 ANCENIS

Informations additionnelles
Moral disport fait to choix de BCZE pour nos services.
Les disport fait to choix de BCZE pour nos services.
Les présidations erre effectuée dans les 10 jours après r'explicin de la confirmation de la commande.
Transmission des rapports par voie numérique
Dans le cadre de nos missions de diagnostic amainte, les analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante seront facturées, si nécessaire, après accord du mandataire : 46 EHT (54 ETTC)

Référence	Désignation	Quantite	P.U. HT	TVA (%)	Remise (%)	TOTALHT
Pack 6 Diags 200m2	Déplacement et réalisation de 6 diagnostics immobiliers pour la vente du bien cité : Termites, Amiante, Plomb, Gaz, Electricité et DPE (Performance énergétque)	1	395	20	0	395 00
ERP - ENSA	Etat des risques et pollution et Etat des Nuisances Sonores Aérienne- OFFERT	1	20	20	100	0

Renouvellement gratuit à 6 mois du diagnostic Termite

TOTAL HT	395.00 €
TVA	79.00 €

Signature du client (précédée de la mention "Bon pour accord")



Tell Coled Bit 30 Co Mell recommendation term Was http://www.bitTelcom



I - GENERALTÉS

L'ANDISTRICTURE DE L'ANDISTRICTURE terland. Kool conjugation, april, injunco, contribus reserve be expression enversed du Glant au occimină de son acceptator, posibilitariement is cette acceptator ou se cours deviculem de te communde ne servet opposables is 5.8 88 6 6 7 mm of the demonstrum a contratariement consent part.

A MAI 14 (aps also demony a supressement consists) partiel.

III CODMIA MADDES Set continues a continues part des confirments de commende. Pour tits retilés une confirmence
les Commendes des Labers sett continues part des confirments de commende sette sur legislater
les commendes des partielles des Mail 17 (de la fair severges de bosta mention mempo,crits sont lignater
l'in februaces de retileur de la confirmipace de convenient supre la commende dept par en matterna. En le fairement de l'internation de l'internation de commende supre la commende

An extraction density and Vallet (V) of a 1st a servery to bear more monocoline and largerity.

In the contraction of the contr

WHI TRANSPARENCE DES PRATIQUES COMMERCIALES

VIMITO I (ringue) des la trate de transmité a propriet majoritant les dipositions sous productions de la commenta a propriet majoritant les dispositions sous productions majoritant les dispositions productions and training and production and training and production and training and particular des commenta and descriptions and training and descriptions are commentations are commentations and descriptions and descriptions are commentations are commentations and descriptions and descriptions are commentations and descriptions are commentations are commentations and descriptions are commentations are commentations are commentations are commentations and descriptions are commentations are commentations are commentations are commentations are commentations are commentations and descriptions are commentations are commenta IX - REMONCIATION
Toke investible or binded of hime or Teste petits as dispositions of its constitutes or product effort up-1 infeat contentions. It is not recorded to the contention of the period of the perio

- LOI APPLICABLE

Commande set glip par let dot ellanne bençals L'application de la Convention de Vennte du 15 avril 1982 sur la inic microstomale de marchandises est expensament enclus.

venic attentionale de concluentes est agraciaeme XII- ATTRIBUTION DE JURIDICTION fancasis liige von pouvez corracte la mediatur ; commediatrion controlmation 27 Aurais de la Idialiame

GRECOMPLY-Amount

Tool distance gare bournes live resous a finalishe sars de le Excreption of (in-) bank-/rem calles gare fantice (int) (3 de 10 de 10

XII-BLOCTEL

Non-vose informent, de la possibilità de s'inscrire sur la finie d'opposition au demochage halophonique, grazula pour les concolusations eus le mér <u>hito Primer Model couve le</u>

XIII- RAPPELS CONCERNANT LES DBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE (rolt les obligations del l'exemples) de disagneste ci-agents)

Ter réseau françois de diagnostic de diagnostic de diagnostic de diagnostic de la Rostractures

Note these has a superment of the entire that of the control of th

le mains)

De aucun cas, le diagnostopaux ne peut être tenu pour responsable des evokalores, changements, ou modifications proteés ans à la visite apportes ette àférentes inspeciés ou subsi per eule

concentrations DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC (124) les débutiers de description à calestification de débutiers de la commandation de débutiers de la commandation de la c

the control of the co

MONSIEUR BERNARD SÉBASTIEN - Membre du réseau BC2E 26 rue de la cédrale - 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE Sirst: 50755896300025 - ALLIANZ (.A.R. D.RCP: 62.490.415

Tél: 06 60 88 30 03 Mail . sebestien.bernard@bc2e.com Web .http://www.bc2e.com



MAIRIE ANCENIS

Objet: Proposition commerciale N° 22/06/2023 /MR/1 A Nantes, le 22/06/2023 (validité de la proposition 2 mois) Madame, Monsieur, Vous nous avez mandatés pour effectuer des diagnostics sur le bien que vous mettez en vente. Vous trouverez ci-dessous notre proposition pour : Une maison D'avant Janvier 1949 d'environ 300m² gaz 126 place Foch Située : Notre forfait comprend les diagnostics suivants : ☑ Le Diagnostic de Performance Energétique ☑ Termites ☑ L'amiante ☑ L'Electricité ☑ Le Gaz ☑ Le Mesurage ☑ Le Plomb **ERP/PEB OFFERT** Notre approche globale nous permet de vous faire bénéficier des prestations suivantes : Une intervention sur le bien.

Montant total TTC 750,00 €

Prélèvement amiante pour analyse + 59 € ttc (Délai résultat 1 mois). Prélèvement amiante pour analyse + 79 € ttc (Délai Express 7 jours).

Rédaction du rapport, envoi PDF par Email.

Envoie dossier papier (+ 10 € ttc). Etat des Risques et Pollution (offert).

Un Renouvellement termite offert.

Je vous invite à nous retourner de devis signé, précédé de la mention « bon pour accord ».

Signature:

<u>Conditions Générales de Vente :</u> Informations relatives à tous les diagnostics immobiliers

Il est de l'obligation du propriétaire ou du donneur d'ordre de fournir les documents existants (diagnostics, recherches, travaux, etc.) relatifs à la mission pour laquelle un diagnostiqueur de la société ABC IMMODIAG a été mandaté

Le donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à tous les locaux, pièces, dépendances et parties communes où le diagnostiqueur sera amené à intervenir

L'inspection d'ascenseurs, de monte-charges, de chaufferies et de locaux électriques moyenne tension ou haute tension nécessite l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Cette personne doit être contactée et présente sur le site lors du diagnostic. Dans le cas contraire et qu'une visite supplémentaire est nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à notre grille tarifaire 149€HT

Le donneur d'ordre devra mettre à la disposition du diagnostiqueur et à ses frais, les moyens d'accès nécessaires pour toute intervention située à une hauteur supérieure à 3 mètres (CF code du travail) : grandes échelles, échafaudages, plateformes élévatrices



85, rue Edouard Branly 44150ANCENIS Tél : 02 40 96 28 41

Ancenis, le 23/06/2023

Référence: 370-23

DEVIS DIAGNOSTICS TECHNIQUES REGLEMENTAIRES VENTE

Client: Mairie d'Ancenis

11, rue de la Chevasnerie

44150 ANCENIS SAINT GEREON

Prestations à réaliser :

Plestations a realiser.			
	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Total (€ HT)
Maison d'habitation destinée à la vente d'une surface de 220 m² - 126, place Foch - Ancenis:			
□ Diagnostic de performance énergétique conformément à l'arrêté du 31 mars 2021			
 Constat des Risques d'Exposition au Plomb conformément à l'arrêté du 25 avril 2006 			
☐ Etat de l'installation intérieure d'électricité, conformément à l'arrêté du 22 avril 2008	1	479.17	479,17
☐ Etat de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007	'	473,17	473,17
 Constat de la présence d'amiante conformément à l'arrêté du 22 aout 2008 			
□ Constat de la présence de termites conformément à l'arrêté du 2 juillet 2008			
☐ Etat des Risques et Pollutions			
Total (€ HT)			479,17
TVA (20 %)			95,83
Total (€ TTC)			575,00

Validité du devis : 1 mois

Conditions d'intervention :

Le diagnostic sera réalisé par M. Christophe DUPIN, technicien certifié (voir attestation de certification P 2)

L'ensemble des locaux devra être accessible le jour de la visite du technicien.

Conditions de paiement :

Règlement lors de la visite sur site et encaissement lors de la remise du rapport.

Pour ALLASSA ENERGIE

Devis accepté le

Pierre SAVARY

Le client

☐ Je souhaite que la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation



Certificat Attribué * DUPIN Christophe

Bureau Varias Certification certifie que les compétences de le personne mentionnée ci-desaux répondent aux exigences ses endités relatifs aux critères de certification de compétences ci-desaus pris en application des articles L271-8 et R 271,1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critéres de compétence des personnes physiques réalisant des données de diagnostics techniques tels que définis à l'arêcte L271-4 du code práché

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des amblés	Date de Cartification originals	Validité du Gertificat*
Amignia sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissent les critères de centification des opérateurs de diagnosis technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de centification.	92/93/2021	61/03/2028
DPE sens members	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les criteres de certification des opérateurs de disgrostic lochrique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/08/2021	17/06/2028
Electricité	Amèsé du 2 Juliet 2018 définissent les critères de certification des opérateurs de s'agnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de oerdécation	18/97/2921	17/07/2020
Gaz	Artité du 2 Julioi 2018 défréseant les craires de certification des opérateurs de diagnosite technique et des organismes de formation et d'eccréditation des organismes de controllon	10/07/2021	17/07/2020
Plamb sans merition	Airêté du 2 Juliet 2018 définissant les craères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de cervitation	18/97/2021	17/07/2020
Termites mátropole	Arrêté du 2 Juliet 2018 démissant les critines de certification des spérateurs de tilegroutig technique et des organismes de termation et d'accréditation des organismes de certification	18/11/2021	17/11/2628
Ankarte evec mention	Ambité du 2 Juillet 2018 délinissent les critères de certification des opérateurs de disgnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	42/43/2021	01/03/2020

Date : 06/07/2021 Numéro de certificat : 10155181

Lourent Croguennec, Président

"Sous niserva du respect des dispositions contractuelles et des résultats posités des surveitançes réalisées, os cartificet set valable jusqu'au : yo'r di-dessus

Des informations aupplémentainse concernant le pérenètre de ce partificat aine que l'applicabilité des exigences du sélémentel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier le validaté de ce certificat, vous pouvez alter sur

<u>mon burent entre l'application des certificat</u>.

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Verlas Cartilication France Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-le-Défense CEDEX







CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

En validant sa commande, le Calorit déclare accepter sans réserve les termes de ladire commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toutes conditions d'actes.

Article 1 - Obje

Les présentes conditions générales poncement la réalisation de mission de diagnostic, mesure ou conseil

Article 2 - Délais

Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de ALLASSA ENERGIE. Cependant, ALLASSA ENERGIE fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais indiqués dans son ofire.

Article 4 - Tanfa et conditions de paiement

Les prix sont etablis hors taxe. Les taxes applicables sont calles en vigueur le jour de la facturation

Les paiements sont sans escompte et, sauf dispositions contraires indiquées dans l'offre, exigibles dans les 30 jours après la date de réalisation des prestations. Tout paiement non effectué à la date convenue, porte intérêt au taux de 1% par mois sans qu'une mise en demeure préstable ne soit nécessaire.

Le mode de réglement en vigueur est le virament ou le chéque bancaire. Tout autre mode de paiement requient l'accord présiable de notre société.

Article 4 - Garanties et responsabilit

ALLASSA ENERGIE, n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, notre société s'engage à mettre en œuvre, eu égard à l'état actuel de ses moyens sechniques, au prix payé par le client et des circonstances générales de la mission, les moyens raisonnables pour parvenir à un résultat aussi fisble que possible.

Article 5- Confidentialite

ALLASSA ENERGIE s'engage à respecter la confidentialité des informations qui lui sont confides, et du contenu des documents produits au titre de la mission réalisée.

Article 6 - Force majoure

ALLASSA ENERGIE ne sera pas responsible de retard ou tout autre détaut dans la réalisation de ses obligitions en das de force majoure, comprenent par exemple les faits de gréves, de conditions cirmatiques exceptionnelles,....

Article 7 - Rétractation

Conformément à l'erticle L121-21 du code de la consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation dans un délai de 14 jours francs à partir du lendemain de l'acceptation de l'offre. Si le Client souhaite faire exécuter la prestation avant le détail de rétractation. Il le eignifiera sur la présente commande. En cas de rétractation alors que la prestation a commencé à sa demande, il versera à ALLASSA ENERGIE le montant du service randu jusqu'à la communication de sa décision de sa rétracter.

Article 8 - Litigo

En cas de contestation, le Client peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de réglement des différences (article L. 133-4 du Code de la Consommetion).

Article 9 - Droit applicable at juridictions competentes

Le présent contrat est acumis au droit français. En cas de contestation portent sur l'application du l'interprétation de ce contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, le inbunal d'instance de Nantes sura seul compétent.

Accusé de réception en préfecture 044-200083228-20230629-2023dec083-AU Reçu le 30/06/2023